



## Comment faire après décision de quitter le territoire

Par **Ily94**, le **15/01/2015** à **20:41**

voila mon cas :

Ma femme, de nationalité Algérienne, est rentrée en France en avril 2012 avec un visa de 04 mois pour suivre une formation de 03 mois a l'université de Lyon, nous nous sommes mariés entre temps (le 23 juin 2012) a la mairie de Montreuil, et avons eu un enfant le 05 Août 2013. Elle est titulaire d'un diplôme d'ingénieur commercial délivré par PGSM Paris et un autre diplôme sur la francophonie délivré par l'université de Lyon et maîtrise parfaitement la langue française.

Nous avons fait une première demande au mois de novembre 2013 au titre de vie privée et familiale qui a été refusée ensuite nous avons fait un recours au tribunal administratif de Melun le mois de février 2014. Malheureusement le tribunal a rejeté notre requête avec décision de quitter le territoire.

Sachant que moi je suis aussi de nationalité Algérienne et titulaire d'un titre de séjour valable un an (c'est pour la 04ème fois que je renouvelle mon titre j'en aurais celui de 10 ans a la prochaine demande au mois d'octobre 2015)

Je ne sais absolument pas quoi faire svp aidez-moi dites-moi s'il faut faire et dans le cas où je ferais un recours est-ce qu'il y a une chance que notre requête.

J'attends votre réponse et reste a votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Par **Snoupi**, le **22/01/2015** à **21:40**

Rt